

## **Compte rendu de la séance du conseil municipal en date du 6 JUILLET 2022**

---

**Présents** : COLLANGE Claude, ISACCO Jean-Luc, NEME Paul, BELLIN Gérard, ROUDAIRE Christian, PIGEON André, MARCHEIX Michèle, ROFFET Eric

**Absents excusés** : MOURTON Daniel, BERTRAND Pierre, THOMAS Jean Marc

**Pouvoirs** : Monsieur THOMAS JM donne pouvoir à Madame COLLANGE C

Madame MARCHEIX Michèle a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 1<sup>er</sup> avril 2022
- Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale (ADIT) : adhésion : choix des services proposés
- Réforme de la publicité des actes : choix de publication
- Enfouissement des réseaux à Laschamps
- Référentiel M57 (nouveau plan des comptes) : choix pour passage anticipé

### **Approbation du compte rendu de la réunion du 1<sup>er</sup> avril 2022**

Madame le Maire rappelle que le compte rendu de la réunion du conseil Municipal du 1<sup>er</sup> avril 2022 a été remis à chaque membre de l'assemblée par courrier ou par mail et demande s'il y a des observations quant à la rédaction de ce compte rendu.  
« sans observation », le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale (ADIT)**

Madame le Maire rappelle l'offre de services de l'ADIT sachant qu'à ce jour, la commune y adhère pour la dématérialisation des documents. Cependant devant la nécessité d'avoir une assistance pour les travaux de voirie, elle propose d'y adhérer pour les services de routes et voirie, services anciennement assurés gratuitement par des agents de Communauté de Communes.

L'adhésion pour accéder à ces nouveaux services est payante et comporte 2 offres :

- une offre de base à raison de 4 euros HT par habitant et par an
- une offre complémentaire. L'adhésion à cette formule est de 0,20 euros HT par habitant, à laquelle s'ajoute un accès sur devis pour les services appel d'offres, marchés et suivi des travaux des Routes et Voirie.

Par ailleurs, l'abonnement annuel déjà existant pour l'assistance pour le développement des usages numériques et des réseaux informatiques/télécommunications s'élève à 130 euros.

Madame le Maire demande l'accord au Conseil Municipal pour adhérer à l'ADIT pour les services Routes et Voirie sachant qu'en cas d'adhésion, la Communauté de communes rembourse la cotisation Voirie.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement.

### **Réforme de la publicité des actes**

Madame le Maire précise que l'ordonnance et le décret du 7 octobre 2021 réforment la publicité des actes des collectivités territoriales et leurs groupements.

La publicité par voie électronique devient la règle, mais une dérogation existe pour toutes les communes de moins de 3500 habitants qui peuvent choisir la publication par affichage.

Par délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2022, c'est cette option que la commune a adoptée.

### **Enfouissement des réseaux à Laschamps**

Madame le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 3 septembre 2021 une étude pour l'enfouissement des lignes électriques et télécoms dans la traverse de Laschamps avait été envisagée et qu'une estimation du coût des travaux avait été demandée au TE 63 SIEG

Elle présente les chiffrages des travaux proposés par le TE 63 SIEG :

- Coût de la distribution publique d'électricité 320 000 euros pris en charge par le TE 63 SIEG
- Coût pour mise en place de 24 candélabres pour éclairage public : 93 000 euros pris à hauteur de 54 250 euros par le TE 63 SIEG, la part de la commune s'élève à 38 750 euros.
- Coût pour enfouissement réseaux télécoms : 27 600 euros avec une subvention départementale (FIC) de 9 775 euros, la charge communale s'élève à 15 870 euros.

Pour la commune ce projet s'élève à **54 620 euros**

Madame le Maire demande au Conseil de se prononcer sur ce projet qui est adopté par 8 voix pour et 1 abstention.

L'accord pour la réalisation des travaux va être donné.

### **Référentiel M 57**

Madame le Maire précise que les collectivités territoriales vont être assujetties à un nouveau plan de comptes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, mais qu'il est possible de basculer par anticipation à ce référentiel M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le comptable du Trésor ayant donné son accord préalable pour que la commune de Landogne puisse faire le basculement anticipé, le Conseil Municipal se prononce favorablement pour le passage au nouveau référentiel dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### **Questions diverses**

- **Adhésion CLIC**

Moyennant une cotisation de 30 euros par an, le Conseil Municipal se prononce favorablement pour son adhésion au CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) Riom-Limagne-Combraille

- **Ambroisie**

L'ARS se mobilise contre l'ambroisie : plante invasive allergisante et sollicite la désignation de 2 référents : intermédiaires locaux dont les rôles seront ultérieurement précisés : Christian ROUDAIRE et Michèle MARCHEIX

- **Etude des réseaux d'eau potable**

Le diagnostic des réseaux d'eau potable se poursuit.

Phase 1 : 21 septembre 2021 : visite des ouvrages avec les agents SAFEGE

Phase 2 : 18 juillet 2022 pose des points de mesure et 29 juillet 2022 dépose des points de mesure. But : enregistrer le débit sur compteur de sortie et mesurer la variation du niveau du réservoir.

- **Tirage au sort vente herbe de LA PRADE**

Comme chaque année, Madame le Maire indique qu'il avait été proposé aux agriculteurs de la commune l'exploitation de la parcelle B 538 et une partie de la parcelle B 870 (environ 2 ha) au lieu-dit La Prade, moyennant un prix de vente de l'herbe fixé à 100 euros. L'attribution s'est faite au seul candidat ayant postulé : SCEA THOMAS

- **Drapeau anciens combattants**

Avec la désignation de 2 porte-drapeaux lors des cérémonies commémoratives, la commune a fait l'achat d'un 2<sup>ème</sup> drapeau. Le coût est de 946,31 euros.

Une participation financière avait été demandée à l'Association des Anciens Combattants, mais la réponse a été négative car une commune ne peut bénéficier d'une telle aide.

- **Incivilités sur Landogne**

Des actes malveillants ont eu lieu sur le bourg récemment : voiture rayée, panneau d'adressage de rue abimé, fleurs volontairement coupées. Ils ont fait l'objet d'un signalement à la gendarmerie.

- **Fête Saint Christophe (pèlerinage et brocante)**

Elle aura lieu le dimanche 31 juillet. Il n'y aura pas d'apéritif offert par la mairie, chacun étant mobilisé pour les différents services de la fête.

Il conviendra d'être rigoureux quant aux placements des véhicules des visiteurs qui stationneront d'un seul côté de la route RD 206 A. Un arrêté temporaire interdira le stationnement de chaque côté de la RD 206 A de 8h00 à 18h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 05

Secrétaire de séance

Mme MARCHEIX Michèle

Le Maire

Mme COLLANGE Claude

